

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 23 (1890)

Artikel: Le jour du seigneur : étude de dogmatique chrétienne et d'histoire [suite]
Autor: Thomas, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379488>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE JOUR DU SEIGNEUR

ÉTUDE DE DOGMATIQUE CHRÉTIENNE ET D'HISTOIRE

PAR

L. THOMAS ¹

§ 9. Conclusion.

Y a-t-il eu et y a-t-il encore chez les peuples païens et d'après leurs propres documents, des traces de l'institution du sabbat primitif? Telle était la question que nous nous étions posée ², à laquelle on a fort diversement répondu depuis des siècles dans la chrétienté, comme en dehors, et à laquelle on ne peut encore répondre qu'incomplètement, malgré les progrès considérables qu'ont fait à notre époque les recherches historiques, géographiques, linguistiques et mythologiques.

Nous avons cependant essayé de répondre suivant nos forces, et les principaux résultats auxquels nous sommes parvenu, peuvent être ainsi résumés :

1^o Chez les anciens Egyptiens, il y avait un religieux respect pour le septénaire et il semble probable qu'à côté de l'institution officielle de la décade, il s'était maintenu une autre institution plus ancienne, ayant toujours conservé une certaine existence populaire ou sacerdotale, à savoir la semaine.

2^o Chez les anciens Chaldéens, on trouve non seulement le

¹ *Revue de théologie et de philosophie*, 1887, p. 136, 245, 403, 523; 1889, p. 371, 529; 1890, 250, 375.

² *Revue de théologie et de philosophie*, 1887, p. 245.

septénaire entouré de la plus brillante auréole, mais encore soit l'institution d'une semaine semi-lunaire et semi-sabbatique, soit celle d'un sabbat à la fin de cette semaine. Il semble même que chez eux le septénaire jouait aussi un rôle dans les idées cosmogoniques.

3° Chez les Arabes, on distingue avant Mahomet à la fois l'existence de la semaine et le caractère religieux du septénaire, et ces deux faits ne s'expliquent pas simplement par des influences juives.

4° Chez les anciens Perses, on constate une double semaine exacte ou approximative : l'une, déterminée par des jours consacrés au Dieu suprême ; l'autre, par des jours de repos. En outre, cette dernière semaine est mise en rapport avec une cosmogonie où sont marqués les six actes créateurs.

5° Chez les Grecs, l'institution de la décade a peut-être été précédée par celle de la semaine, et nulle part ailleurs l'importance du septénaire n'a été aussi hautement proclamée, du moins au point de vue cosmologique et philosophique.

6° Chez les Romains, il faut signaler surtout l'institution des *nundines* ou d'une semaine de 8 jours, institution à la fois antique et prolongée, complètement indépendante du mois et terminée par un jour caractérisé par la suspension du travail ordinaire et par une certaine solennité religieuse.

7° Chez les Chinois, l'institution de la semaine est peut-être fort ancienne et le septénaire était entouré d'une grande considération.

8° Les anciens Péruviens connaissaient la semaine.

9° Chez les Nègres de l'Afrique occidentale, on découvre l'existence, non seulement de la semaine, mais encore d'un jour férié hebdomadaire, et il y a des traces d'un caractère exceptionnel du septénaire.

Ces faits ne sont pas les seuls analogues qu'il y aurait à signaler. Ainsi les anciens Germains paraissent avoir eu la semaine avant d'avoir reçu des Romains la désignation mythologique de ses jours¹ ; les Hindous font usage depuis bien

¹ Voir Appendice I.

des siècles de la semaine planétaire, et même dans quelques contrées solennisent spécialement un de ses jours ¹. En recher-

¹ Les jours de la semaine hindoue sont ainsi nommés : Jour de Suryas (ou du Soleil), de Chandras (Lune), de Mangalas (Mars), de Budhas (Mercure), de Vrihaspatis (Jupiter), de Sukras (Vénus), de Sanis (c'est-à-dire le lent, Saturne). Voir von Bohlen, *Das alte Indien*, 2. Th., 1830, p. 248 ; Arago, *Astron. popul.*, IV, p. 657.

Cette semaine planétaire n'est point aussi ancienne que le prétendait von Bohlen, Il la regardait même comme antérieure à ce qu'il appelait la semaine babylonienne et qui n'est pour nous que la semaine alexandrine ou égypto-gréco-romaine. La plus ancienne division du mois dans l'Inde était une division en deux moitiés : la moitié lumineuse, allant de la nouvelle à la pleine lune ; la moitié obscure, allant de la pleine lune à la nouvelle (W. Schlegel, *Ind. Bibliot.*, II, 1824, p. 177). Pictet regardait cette division comme appartenant déjà aux Aryas primitifs (*Orig. indo-europ.*, III, p. 343, 348), et elle pouvait conduire d'elle-même à l'institution de la semaine.

Selon Lassen (*Indische Alterthumskunde*, 1 Bd., 2 A., 1867, p. 903), la lune et les 5 planètes proprement dites ne peuvent être considérées comme des dieux védiques. Une véritable astrologie supposant que l'action des planètes sur les destinées humaines puisse être prédite, ne semble pas être sortie du sol de l'Inde, mais y être venue de la Chaldée : elle n'apparaît pas dans la littérature hindoue avant 350 avant J.-C.

D'autre part, au moins au commencement du 3^e siècle de notre ère, on savait en Occident que l'Inde connaissait la semaine et même attachait une grande importance à la semaine astrologique. C'est ce que prouve un détail, vrai ou supposé, au fond peu nous importe, du roman biographique, théologique et indirectement hostile au christianisme, que le rhéteur Philostrate composa sous le nom de Vie d'Apollonius de Tyane, à la demande de l'épouse de Septime Sévère. Philostrate, en effet, raconte, d'après Darmis, disciple, compagnon de voyage et biographe d'Apollonius, regardé comme un contemporain du Seigneur Jésus, que le héros reçut du brahmane Jarchas « 7 anneaux qui étaient nommés d'après les 7 astres et qu'Apollonius devait porter l'un après l'autre suivant les noms des jours. » (*Vita Apollon.*, III, 41. Ed. Boissonade). En outre, d'après Lassen (II, p. 1120, 777), les monnaies des rois du Sindhy, situé à l'embouchure de l'ancien Indus, rois qui commencèrent à régner antérieurement à l'an 157 avant notre ère, présentent à droite d'une de leurs faces le plus souvent 7 étoiles, dont une au milieu ; d'autres fois, seulement un soleil ou une étoile au milieu, tandis que les satellites sont représentés comme des rayons. Au-dessous de la figure principale apparaît une demi-lune.

Après les Chaldéens, ce furent les Grecs qui depuis les conquêtes

chant les termes par lesquels le nombre 7 est désigné dans un grand nombre de langues, on constate de curieux faits phi-

d'Alexandre, exercèrent dans l'Inde une grande influence (Voir deux articles de la *Revue des Deux-Mondes*, l'un d'Emile Burnouf (juillet 1888), sur le Bouddhisme en Occident; l'autre d'Em. Sénart (mars 1889), intitulé: Un roi de l'Inde au 3^e siècle.). Cette influence fut exercée en particulier sur l'astronomie.

En fait, tandis que la semaine chaldéenne, qui a pour formule $\text{C} \odot \text{♃} \text{♀} \text{♄} \text{♁} \text{♂} \text{♆}$, et la semaine alexandrine, $\text{♄} \odot \text{C} \text{♁} \text{♂} \text{♆} \text{♃} \text{♀}$, proviennent également de l'ordre planétaire par grandeur d'orbite: la 1^{re}, à partir du plus petit orbite; la 2^{de}, à partir du plus grand, la genèse de la semaine hindoue n'est pas si simple. Cette semaine, en effet, ne se rattache qu'indirectement à un ordre planétaire par grandeur d'orbite. De plus, elle provient directement, non de la semaine chaldéenne, mais de la semaine alexandrine, à laquelle elle ne fait qu'une seule modification, en prenant pour tête de la série le Soleil et non Saturne. La semaine hindoue est donc identique pour la série des jours à notre semaine hébraïco-romano-chrétienne. Mais il ne s'ensuit pas qu'elle en provienne, puisque celle-ci ne date que de Constantin. On sait du reste que les Hindous avaient l'habitude de n'emprunter qu'en modifiant et dès lors on comprend qu'ils aient commencé leur série hebdomadaire par le jour du Soleil plutôt que par celui de Saturne ou même celui de la Lune.

Nous serions donc porté à croire que la division du mois lunaire en deux moitiés, a préparé l'institution d'une semaine plus ou moins dépendante du mois, comme elle l'était chez les Chaldéens, même après la découverte de l'année solaire, et que peu à peu sous la double influence des Chaldéens, puis des Alexandrins, cette semaine est devenue la semaine hindoue actuelle, complètement indépendante du mois. Celle-ci semble avoir été adoptée vers le commencement de notre ère, un peu avant ou un peu après, par conséquent à peu près en même temps qu'elle pénétrait dans l'empire romain.

« Le jour du soleil, dit von Bohlen (p. 247), est le jour le plus saint chez les Hindous; il fut le jour de la création sous le méridien de Lanka (c'est-à-dire de l'île de Ceylan. « *Davis in Asiat. Res.*, II, p. 233); avec lui au lever du soleil, commence le Kalpa ou une nouvelle période du monde.» (W. Schlegel, *Ind. Bibl.*, II, p. 178). Ewald, dans ses *Alterth. des Volkes Isr.*, (3. A., 1866, p. 461, note), dit que chez les Bouddhistes de l'Arrakan (ce doit être un district de la Birmanie anglaise) et d'ailleurs, les 4 phases de la lune sont solennisées chacune, et il renvoie à *American Oriental Journal*, I, p. 238; *Spence-Hardy's Eastern Monachism*, p. 236. Le même théologien parle à plusieurs reprises de l'institution de la semaine comme étant fort ancienne chez les Hindous — Voir encore p. 131, note et p. 463, où il dit: « Chez les Hindous le 7 ou le 8 et le 14 de chaque mois, appelés

lologiques, qui pourraient avoir de l'importance¹. Nous aimerions aussi revenir sur la liaison remarquable que nous avons déjà observée entre l'idée de ce nombre et celle du serment, et montrer qu'elle ne se trouve pas seulement où nous l'avons signalée². Mais comment traiter encore tous ces points sans abuser de la généreuse hospitalité de cette Revue ? Les recherches sont d'ailleurs difficiles, obscures et nous sommes loin d'avoir pu les poursuivre comme nous l'eussions désiré. Nous nous sommes borné en conséquence sur le 2^d de ces points à indiquer en note le résultat sommaire de notre étude, avec quelques indications de sources, et à insérer sur le 1^{er}, le 3^{me} et le 4^{me} trois courts appendices, à la fin de cet article : ils ont entre eux d'intimes rapports et pourront faciliter des recherches subséquentes.

Les larges développements dans lesquels nous sommes déjà entré, doivent du reste suffire jusqu'à un certain point, car ils embrassent des peuples fort divers, qui ont habité ou habitent fort loin les uns des autres et dont plusieurs remontent à une haute antiquité. En outre, les résultats auxquels nous avons été conduit, semblent pour la plupart bien établis et forment un ensemble assez saisissant.

Assurément on ne peut pas prouver mathématiquement que ces résultats se rattachent nécessairement à l'institution du sabbat primitif, tel qu'il est raconté dans la Genèse, et d'ailleurs cet ordre de vérités serait-il susceptible d'une telle

parvan, c'est-à-dire nœud, division, avaient d'ancienneté une certaine sainteté, » et renvoie à *Mahâb Sâvitri*, cl. 25, Wilson's Vishnu-Purâna, p. 275, note ; *Journal. Asiat. Soc.* t. IX, 84-86.

« Le septénaire est regardé par les Hindous comme très saint, dit von Bohlen (p. 247), et il joue dans leurs mythes un rôle important. Nous n'avons qu'à rappeler les 7 saints Rishis, les 7 chevaux de Surya, les 7 langues d'Agni (le dieu du feu), le Dragon à 7 têtes, le Gange, qui comme le Nil, a 7 embouchures, les 7 Purgatoires, qui représentent autant de portes de Mitra. » Voir aussi W. de Humboldt, *Ueber die Kawi-Sprache auf der Insel Java*, I, 1836, p. 36. — Certes ce n'est pas non plus chez les Indous que l'on pourrait attribuer la sainteté du nombre 7 à la considération des planètes.

¹ Voir Append. II.

² Voir Append. III.

preuve ? — De plus, nous ne saurions oublier que le but que nous poursuivons n'est pas proprement apologétique, mais, comme l'indique le sous-titre de nos articles, dogmatique et historique : historique, en tant que la thèse dogmatique peut être confirmée par l'histoire.

Commençons cependant par une considération d'ensemble, en harmonie avec notre but et avec les études précédentes. Pour un chrétien convaincu, éclairé, conséquent, Dieu a institué au début de l'humanité le repos du 7^{me} jour, et, peu de temps après, une chute morale profonde est survenue dans l'humanité entière représentée alors par son premier couple. Dès lors, pour l'institution du sabbat, comme à plusieurs autres égards, nous ne pouvons pas nous attendre à retrouver dans les documents païens autre chose que des débris de la tradition primitive. Or ces débris, ne les retrouvons-nous pas en constatant chez des peuples aussi divers que les Egyptiens, les Chaldéens, les Arabes, les anciens Perses, les Grecs et les Romains, les Chinois, les Péruviens, les Nègres de l'Afrique occidentale tantôt la semaine de 7 ou 8 jours¹, tantôt cette semaine avec la solennisation particulière d'un de ses jours et le plus souvent du dernier², parfois même la semaine de 7 jours, la solennisation du 7^{me} jour et des cosmogonies où le septénaire joue un certain rôle³, presque toujours le caractère exceptionnel et religieux du septénaire en général⁴? Et n'est-il pas bien remarquable que les peuples qui se distinguent le plus sous ce rapport, tels que les Chaldéens, les anciens Perses, les Romains, les Nègres de l'Afrique occidentale, figurent aussi parmi ceux chez qui l'on retrouve le plus de traces du monothéisme primitif ou de l'ensemble des traditions génésiaques ?

Ce que Dieu a institué directement au début de l'histoire de l'humanité, c'est surtout le sabbat, et c'est par là qu'indirecte-

¹ Chaldéens, Arabes, anciens Perses, Romains, Chinois, Péruviens, Nègres de l'Afrique occidentale.

² Chaldéens, anciens Perses, Romains, Nègres de l'Afrique occidentale.

³ Chaldéens, anciens Perses.

⁴ Surtout les Grecs.

ment il a aussi fondé la semaine et marqué le septénaire d'un caractère auguste et fort exceptionnel. Le sabbat peut être envisagé comme un point spécial et très déterminé, constituant un véritable centre ; la semaine, comme une circonférence au centre de laquelle serait le sabbat ; et le caractère auguste et exceptionnel du septénaire en général, comme formant une 2^{de} circonférence concentrique, tout autrement plus vaste que la 1^{re}. Or ne semble-t-il pas que dans l'ensemble de l'humanité déchue ce qui est le moins bien conservé, c'est le sabbat ; que la semaine a laissé plus de traces ; et le caractère exceptionnel du septénaire, plus encore ? Et n'est-ce pas de rechef ce qu'on pouvait attendre du cours naturel des choses sous l'influence de la chute de l'humanité ?

Nous avons vu¹ qu'on avait à tort voulu rattacher l'origine de la semaine et du sabbat chaldéens soit aux diverses phases de la lune et au culte de la divinité lunaire, soit aux 7 planètes et au culte de leurs dieux, en particulier au culte de Saturne, soit au concours de l'importance que le nombre 6 aurait eu dans la vie ordinaire des Babyloniens, et de la sainteté dont le nombre 7 était réellement revêtu à leurs yeux. Nous avons vu immédiatement après, que l'idée de la sainteté du septénaire chez les Chaldéens ne pouvait provenir purement et simplement ni du nombre des planètes, ni de la division du mois synodique en 4 parties de 7 jours chacune, ni d'un sens mystérieux et symbolique du septénaire envisagé seulement en lui-même, mais qu'elle devait plutôt s'expliquer par certaines données de la cosmogonie et de la théogonie chaldéennes.

Nous eussions désiré revenir brièvement à tous ces égards sur les diverses études que nous avons ensuite présentées et montrer qu'elles confirment en gros les conclusions tirées au sujet des Chaldéens. Mais devant nous restreindre le plus possible, nous nous bornerons à quelques réflexions plus ou moins générales.

Quant à l'idée même du septénaire et à son importance exceptionnelle, nous rappellerons seulement les résultats cons-

¹ *Revue de théologie et de philosophie*, 1887, p. 524-528.

tatés¹ au sujet des Grecs, le peuple qui paraît s'être le plus préoccupé de cette idée ou du moins l'avoir le plus étudiée : 1° ils n'ont connu que fort tard les 7 planètes, longtemps après que l'idée du septénaire s'était développée chez eux ; 2° le septénaire était pour eux le chiffre d'Apollon, c'est-à-dire du dieu du soleil, et non celui d'Artémis, la déesse de la lune, dont le nombre était 6 ; 3° l'importance religieuse ou mythologique du septénaire comme chiffre d'Apollon, fut chez eux antérieure à son importance philosophique basée sur des considérations mathématiques, astronomiques ou anthropologiques.

Nous sommes loin de méconnaître le rôle considérable qu'ont joué les 7 planètes dans l'histoire de la semaine et du septénaire, surtout grâce aux Alexandrins. Mais, comme facteur naturel de la semaine, la lune nous paraît avoir exercé dans cette histoire une influence tout autrement plus ancienne et plus universelle que les 7 planètes, et on semble maintenant le reconnaître de plus en plus. Elle mérite sous ce rapport et avant tout, il est vrai, comme mère du mois, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'être appelée « le mesureur par excellence² », le mesureur du temps : aussi a-t-elle été ainsi désignée, comme l'indiquent les noms qu'elle porte, elle ou le mois, ou elle et le mois, dans les langues indo-européennes, noms qui se rattachent pour la plupart à un radical sanscrit *mâ*, signifiant mesurer³. Mais si grande qu'ait été l'influence de la lune dans l'histoire de la semaine et du septénaire, nous ne saurions admettre que cet astre ait été la vraie cause première et suffisante, car la considération des phases lunaires ne conduit point avec assez de netteté, de précision et de régularité à l'idée du septénaire. Comme nous le disions

¹ Voir *Revue de théologie et de philosophie*, 1889, p. 546-564 et en particulier 565 et 566, 552, 558 et 559.

² Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, 3^e édit., III, p. 633 ; II, p. 282.

³ Lassen, I, p. 93, note. A. Pictet, *Orig. indo-eur.*, III, p. 339-342. Sanscrit : *mâs*, *mâsa*, mois ; *mâs*, lune. Zend : *maonh*, mois et lune. Grec : *μην*, mois et lune. Latin : *mensis*, mois. Ancien slave : *masetsi*, mois et lune. Anglais : *moon*, lune ; *month*, mois. Allemand : *mond*, lune ; *monat*, mois, etc.

d'après Arago et Guillemin¹, la durée de la révolution synodique de la lune, ou le temps qu'elle emploie pour réoccuper la même place par rapport au soleil et à la terre, est exactement de 29 jours, 12 h., 44', 3'' ; la durée de la révolution sidérale ou le temps que la lune met à revenir à la même étoile, de 27 jours, 7 h., 43' 11". Or le quart soit de l'une, soit de l'autre de ces révolutions n'est pas exactement 7, mais plus ou moins. — D'autre part, la nouvelle lune, en général considérée dans l'antiquité comme le point de départ de la lunaison, n'était pas la nouvelle lune dans le sens astronomique et moderne du mot, c'est-à-dire « le milieu des 4 jours qui s'écoulent entre la disparition de l'astre l matin à l'orient, et sa réapparition à l'occident le soir, un peu après le coucher du soleil, » mais cette réapparition même comme 1^{er} croissant. Or, avec ce point de départ, on n'arrive point à 4 séries de 7 jours chacune, mais approximativement à une 1^{re} série de 6 jours allant jusqu'au 1^{er} quartier, puis à deux séries de 7 jours chacune, allant l'une à la pleine lune, l'autre au 2^d quartier, et enfin à une série de 8 jours allant jusqu'au retour du 1^{er} croissant².

Ni l'apparence, ni la réalité des phases lunaires ne conduit donc assez rigoureusement à la semaine et au septénaire pour expliquer pleinement et l'institution de la semaine et la considération dont le septénaire a été si généralement entouré.

La considération de ces phases explique moins bien encore la solennisation du jour final de la série hebdomadaire, telle qu'elle apparaît chez les Chaldéens et les Romains, en 2^{de} ligne chez les anciens Perses, en partie chez les nègres de l'Afrique occidentale. Le jour saillant, en effet, au point de vue de l'aspect de la lune, n'est pas le dernier de la semaine lunaire, mais au contraire le 1^{er}, surtout celui de la nouvelle ou celui de la pleine lune, et c'est bien pourquoi le 1^{er} jour hebdomadaire est quelquefois solennisé, parfois aussi les deux jours mensuels qui viennent d'être signalés.

Pour expliquer réellement l'origine de la semaine, de la

¹ *Revue de théologie et de philosophie*, 1887, p. 116, 415.

Comp. *Revue de Théologie et de philosophie*, 1887, p. 417.

solennisation du 7^e jour, et de l'importance religieuse du septénaire, il faut donc faire entrer en ligne de compte comme cause 1^{re} et initiatrice, comme mobile, comme impulsion tout au moins, un autre élément que l'aspect de la lune, une cause d'une nature parfaitement nette et ferme, et cet élément ne saurait être pour nous que l'influence d'une tradition primitive et religieuse se rapportant à la création de notre monde en 6 jours et à l'institution du sabbat le 7^e.

Ce qui confirme encore cette opinion, c'est que ce n'est pas seulement dans les traditions hébraïques que le repos du dernier jour hebdomadaire est mis en rapport avec la cosmogonie, mais encore dans d'autres traditions nationales, en particulier chez les anciens Perses et peut-être chez les Chaldéens, les Etrusques, les Chinois et les Nègres de l'Afrique occidentale¹.

On nous permettra d'ajouter ici quelques citations de savants justement considérés, qui sont arrivés à la même conclusion que nous.

« C'est avec raison, dit Zöckler², que Bähr, Schubert, Kurtz, Delitzsch³ et d'autres ont affirmé le caractère primitivement révélé du chiffre 7 comme signature de l'activité divine et créatrice dans le sens biblique. Dieu a achevé en 6 jours son œuvre créatrice au ciel et sur la terre, et au 7^e jour il s'est reposé, conformément à une antique Révélation émanée de lui-même : ce fait de l'histoire primitive, qui est sur le seuil de la tradition biblique, a dès le commencement marqué le chiffre 7 du sceau de la sainteté, non seulement dans la vie de la théocratie de l'Ancienne Alliance et de l'ensemble de la conscience chrétienne, mais encore partiellement dans les réminiscences fragmentaires et obscurcies de la Révélation primitive⁴, qui se présentent dans les plus anciennes traditions du paganisme polythéiste... »

¹ *Revue de Théologie et de philosophie*, 1889, p. 395-398; 1887, p. 529-538; 1889, p. 545, note 6; 1890, p. 272-275, p. 387-389.

² *Real. Encykl.*, 1. A., XIV, p. 354. De même dans la 2^{de} édit.

³ « *Symbolik des mos. Cultus*, II, p. 584; *Sternkunde*, 3. A., p. 204; *Theol. Stud. und Krit.*, 1844, p. 315; *Genesis*, p. 130. »

⁴ *In den trümmerartigen Reminiscenzen der verdunkelten Offenbarung.*

« Le fondement de la dignité symbolique du septénaire, dit aussi Leyrer, un des théologiens allemands qui récemment ont le plus étudié le sujet¹, ne doit être cherché ni dans les 7 planètes... ou ce qui se rapporte au septénaire dans les autres créatures, comme les 7 tons, les 7 couleurs, etc..., ni dans la combinaison d'autres chiffres importants, comme 3 + 4 ou la réduplication des deux premiers nombres (1 + 2 + 4) etc..., mais dans les 7 jours de la création du monde arrivant de l'état imparfait du **תְּהִי וַיְבַרְא** à l'état parfait du **טוֹב מְאֹד** dans lequel Dieu se reposa au 7^e jour, qu'il bénit et sanctifia aussi pour sa créature, comme jour de saint repos (Gen. 1, 2 : 1-4 ; comp. Prov. 9 : 1). »

Le vénérable Franz Delitzsch va même jusqu'à dire² : « L'antiquité de la semaine de 7 jours et le commandement mosaïque du sabbat assurent à la septaine des jours cosmogoniques de la Genèse son caractère de tradition primitive ; et ce qui prouve aussi qu'il y a là une idée divine, non d'invention humaine, c'est le parallélisme que présentent avec ces jours le

¹ *Real. Encykl.*, I. A., XVIII, p. 365. Kautzsch, qui a fait dans la 2^e édition l'article correspondant, se borne, au sujet du nombre 7, à renvoyer à l'article de Zöckler, d'où la précédente citation a été tirée.

« Parmi les récentes études spéciales sur le Symbolique des nombres dans la sainte Ecriture, dit Bähr (*Symbolik des mos. Cultus*, I, 2. A., 1874, p. 195, note), la plus complète et la plus importante est la dissertation de Kliefoth : *Die Zahlensymbolik der Heiligen Schrift* (*Theol. Zeitschr. von Dieckhoff und Kliefoth*, III, 1862), qui aurait mérité d'être publiée à part. Kurtz avait déjà publié sa remarquable dissertation : *Ueber die symbol. Dignität der Zahlen an der Stiftshütte* (*Theol. Stud. und Krit.*, 1844). Il faut encore nommer Leyrer : *Zahlen bei den Hebr.* (*Real. Encykl.* I A., XVIII). Hölemann : *Ueber die innere Symbolik der Zahlen* (*Bibelstudien*, II, p. 90). Lämmert : *Zur Revision der bibl. Zahlensymbolik* (*Jahrb. f. deut. Theol.*, 1864.) Ed. Engelhardt : *Einiges über symbol. Zahlen* (*Jahrb. f. deut. Theol.*, 1866). » L'étude faite par Bähr lui-même dans la Symbolique du culte mos., doit être ajoutée, ou même plutôt mise en tête. — Il est équitable d'ajouter que l'article de Kautzsch dans la 2^e éd. de la *Real. Encykl.* : *Zahlen bei den Hebr.*, est en voie de réaction contre l'école de Bähr et Kliefoth, bien qu'il reconnaisse (p. 409), que « le nombre 7, et parfois aussi les chiffres 12, 10 et 3 apparaissent expressément dans la Bible comme chiffres symboliques ou saints. »

² *Genesis*, 4. Ausg., p. 74. Voir aussi p. 70.

vendredi, le samedi et le dimanche au terme de l'histoire racontée par les Evangiles. C'est aussi peu une invention humaine que ne le sont, par exemple, dans la formation des cristaux 3 et 4 comme chiffre des axes (die Drei und Vier als Zahl der Axen) et 7 comme chiffre des formes. Il y a la vérité la plus objective précisément en ce que 2 fois 3 actions créatrices constituent un tout et que 2 fois la 3^e accomplit une œuvre double. En général les nombre 3, 7 et 10 sont des formes divines, ayant leur fondement dans la nature même de Dieu. C'est trop peu que de dire avec Kliefoth¹ : « Dieu ayant créé le » monde en 7 jours, désormais une œuvre qui portera la signature du septénaire se manifestera par cela même comme une » œuvre de Dieu. » La sainteté du nombre 7 a son dernier fondement au delà de la création. 3 est le nombre de Dieu dans sa nature, 7 le nombre de Dieu dans sa révélation, 10 le nombre de l'union (des Inbegriffs) de la nature divine et de la manifestation divine, par cela même de l'accomplissement définitif. La vie de Dieu, ayant le nombre 3 dans son essence, a manifesté son activité créatrice en 2 fois 3 jours, et au 7^e jour elle est retournée dans le repos de l'accomplissement : telle est l'esquisse éternellement significative d'une mathématique divine, qui a été dès le commencement empreinte dans le monde et qui est vivante en lui. »

Si belles et si profondes que soient ces paroles de Delitzsch, nous avouons notre incompetence pour le suivre avec conviction jusqu'au bout. Nous avons préféré nous en tenir dans notre étude au simple point de vue de la constatation du fait, sans aborder ce que Delitzsch appelle la mathématique divine et ce qu'on pourrait aussi nommer la métaphysique des nombres.

Mais à ces témoignages de théologiens allemands, joignons enfin quelques lignes d'un tout autre style, insérées en 1877, par un archéologue belge de grande réputation, M. de Witte, en tête d'un article de la *Gazette archéologique* de France, dans lequel nous avons déjà puisé de précieux renseignements sur l'histoire de la semaine planétaire dans l'empire romain.

« Le nombre 7, dit-il p. 53., est un nombre sacré qui se

¹ « *Theol. Zeitschrift*, 1862, p. 35. »

retrouve chez tous les peuples de l'antiquité. Les idées attachées au nombre septénaire et à la composition de l'hebdomade doivent, je crois, être considérées isolément et indépendamment des planètes... Les 7 jours de la semaine ont existé, j'en ai la conviction, avant qu'on eût pensé aux 7 planètes, et ce n'est que postérieurement que l'on a songé à établir des rapports entre le nombre septénaire de la semaine et celui des planètes, ce qui n'empêche pas de reconnaître que les idées astrologiques ont exercé plus tard une influence très prononcée sur les vertus et les pouvoirs des divinités qui présidaient à chaque jour. Je crois qu'on peut résumer de la manière suivante ce qui a été écrit sur la question :

« 1° La division hebdomadaire ne peut être d'origine indienne, ni égyptienne, ni grecque.

» 2° Elle est d'origine juive et elle remonte aux origines mêmes du monde, puisque Moïse au début de la Genèse indique les 7 jours de la création.

» 3° L'attribution des divinités planétaires à chacun des 7 jours de la semaine est très postérieure, elle est d'origine alexandrine et astrologique. »

Nous terminons ici ce qui concerne le sabbat primitif, soit d'après l'Ancien Testament, soit d'après les documents païens. Restent maintenant le sabbat mosaïque et le dimanche.

APPENDICE I. LA SEMAINE DES GERMAINS ¹.

L'opinion exposée par l'illustre Jacob Grimm dans sa *Deutsche Mythologie* (3^e Ausg., 1854, I) sur l'histoire de la semaine chez les anciens Germains, peut ainsi se résumer :

1° Depuis les temps les plus anciens, ils ont connu la semaine d'après les phases lunaires ².

¹ Voir p. 582.

² P. 115 : Die Germanen von frühester Zeit an die Siebentagwoche nach den Reihen und Folgendes Mondwechsels gekannt haben. — Comp. J. Zacher, art. Germanien, dans l'*Allgemein. Encykl.*, p. 363 : Eine alte Benennung der vierzehntägigen Frist ist vorauszusetzen, aber nur im altnordischen alliterirenden ny (das neue Licht) und nidh (das niedergehende, abnehmende Licht) nachzuweisen ; das Vorherrschen der Nacht bei der

2° Plusieurs siècles avant leur conversion au christianisme, au moins dans le 4^e ou 5^e siècle de notre ère (p. 115, 116), ils ont emprunté aux Romains leur dénomination des jours hebdomadaires, en traduisant, le mieux qu'ils purent, les noms latins en noms germains analogues et en adoptant l'ordre romain¹. Ils arrivèrent ainsi aux noms suivants: 1° Sonntag (Jour du soleil); 2° Montag (Jour de la lune); 3° Dienstag ou Ertag, etc. (Jour de Ziu ou Tyr ou Eor, etc., dieu de la guerre, comparable à Mars, p. 113, 118, 175, 183); 4° Wodanstag (Jour de Wuodan ou Odin, etc., la plus haute divinité des Germains, tout en pouvant à certains égards être rapprochée de Mercure, p. 112-118, 120, 150; le mercredi anglais s'appelle

Zählung lebt noch im englischen fornight. Die naheliegende Halbierung des vierzehntägigen Abschnitts, oder die siebentägige Woche, scheint sich schon früh herausgebildet zu haben. — Nous avons écrit comme le fait Pictet (*Orig. indo-europ.*, III, p. 346), les deux termes employés par les Scandinaves pour désigner les deux moitiés du mois.

¹ Il faut bien s'entendre ici, car nous distinguons quant à l'ordre des jours hebdomadaires entre l'ordre égypto-gréco-romain, commençant avec le jour de Saturne, et l'ordre hébraïco-romano-chrétien, qui commence avec le jour du Soleil et dut prévaloir dans l'empire depuis la conversion de Constantin (*Revue de théologie et de philosophie*, 1889, p. 574). Mais nous pensons aussi, comme Grimm, que la semaine germanique, tout au moins en définitive, commençait comme la nôtre avec le jour du Soleil, et ce qui le prouve, c'est le nom de Mitwoche, c'est-à-dire jour du milieu de la semaine, nom que porte assez souvent le mercredi même chez d'anciens peuples germains. Cette désignation implique en effet comme 1^{er} jour hebdomadaire celui du Soleil. La semaine germanique était donc, quant à la série des jours, identique à la semaine hindoue (p. 583. Note), à celle des Araméens-Mendéens et d'une partie des Sabians (*Revue de théologie et de philosophie*, 1887, p. 436), et à la semaine hébraïco-romano-chrétienne. Il est vrai que parmi les 18 monuments connus par de Witte, comme offrant des sculptures ou des peintures des divinités de la semaine (*Revue de théologie et de philosophie*, 1889, p. 574), il y en a au moins 8 qui ont été trouvés sur les bords du Rhin, et dont 7 se rapportent à la semaine s'ouvrant avec le jour de Saturne; un seul, à la semaine commençant avec le jour du Soleil. Mais on peut supposer que ces monuments provenaient des Romains établis en Germanie, et non de vrais Germains, puisqu'ils étaient antérieurs au 4^e ou au 5^e siècle, époque à laquelle remonterait au plus tard, selon Grimm, l'introduction de la semaine planétaire dans l'intérieur de la Germanie.

encore Wednesday, etc.); 5^o Donnerstag (Jour de Donar ou Thor, dieu du tonnerre, pouvant être comparé à Jupiter, mais en occupant une place inférieure, p. 150-174); 6^o Freitag (Jour de Freia, sœur d'Odin, souvent confondue avec Frigg, son épouse, et offrant certaines analogies avec Vénus, p. 276-283); 7^o Saerntag, etc.; Jour de Saturne (p. 114, 117, 226-228; le samedi anglais s'appelle encore Saturday, etc.).

Après leur conversion au christianisme, la plupart des Germains changèrent le nom du samedi, Saerntag, en Samstag (de : sabbatum, p. 226-228) et celui du mercredi, Wodanstag, en Mitwoche (jour du milieu de la semaine, p. 118, 226).

A l'appui du caractère primitif de la semaine chez les Germains, Grimm allègue (p. 115, note) le mot gothique Vikô, dans le haut-allemand wächa et wähsal, correspondant au latin vix, vicis et se rattachant à la racine veika, vaik, haut-allemand wichu, parce que la vicissitude ou le changement alternatif implique continuellement une retraite (weichen, retrocedere). On ne retrouve pas dans les textes gothiques le mot vikô appliqué au retour périodique des phases de la lune ¹, mais on peut conjecturer qu'il l'était, car les mots du haut-allemand vächa, wochâ, de l'anglo-saxon vuca, de l'ancienne langue du Nord vika, du suédois vecka, du danois uge, se rapportent exclusivement à la semaine.

Grimm remarque encore que Tacite (*De moribus Germaniæ*, c. 9), en rapportant que les Germains avaient des jours fixés (*certi dies*) pour les sacrifices qu'ils offraient à Mercure, montre déjà qu'ils étaient attentifs aux divisions du temps. Mais évidemment pour que cette observation ait de la valeur, il ne faut pas traduire avec Burnouf *certi dies* par « certains jours. »

Le passage signalé a, du reste, plusieurs parallèles dans le même écrit de l'historien latin. Ainsi dans le c. 11, il est dit que les grandes assemblées politiques des Germains avaient lieu *certis diebus* : à la nouvelle et à la pleine lune; et Tacite ajoute : « Ce n'est pas, comme chez nous, par jours, mais par nuits qu'ils calculent le temps; ils donnent ainsi les rendez-

¹ Zacher est plus affirmatif et n'hésite pas à traduire dans Luc 1 : 8 le in vikon Kunjis, d'Uphilas, par : in der Woche seiner Classe (p. 373).

vous, les assignations ; la nuit leur paraît marcher avant le jour. » Ailleurs (c. 39), il est question de solennelles réunions religieuses des délégués de toutes les tribus des Semnones, comme ayant lieu périodiquement (*stato tempore*).

Une autre preuve de l'antiquité de la semaine chez les Germains semble pouvoir être tirée de la facilité et de la spontanéité avec laquelle plusieurs siècles avant leur conversion au christianisme, ils adoptèrent, en la traduisant, la nomenclature romaine des jours hebdomadaires. Ils l'adoptèrent tous, tôt ou tard, mais non sans variété de traductions. (Voir Grimm, p. 111-118).

« Tous les peuples habitant derrière nous (c'est-à-dire évidemment au nord-est de la Germanie), Slaves, Lithuaniens, Finnois, dit Grimm (p. 118), ne connaissent pas les noms planétaires des jours de la semaine, mais ils les comptent, de même que les Grecs (c'est-à-dire l'Eglise grecque), non parce qu'ils ont été convertis plus tard que les Germains, mais parce qu'ils ont été familiarisés plus tard avec la civilisation latine. Il faut reconnaître aussi que cela n'est point venu de l'influence missionnaire de Byzance, car elle fut nulle sur les Lithuaniens et sur les Finnois, et elle ne s'exerça que sur une partie des Slaves. »

Ces lignes qui ont dû être écrites à bon escient, sont fort intéressantes en elles-même et par ce qu'elles suggèrent. D'abord, elles nous montrent la semaine existant primitivement chez des peuples aussi divers que les Slaves et les Lithuaniens, d'une part, et, de l'autre, les Finnois, qui appartiennent à une toute autre race, et y existant avec la simple numérotation des jours hebdomadaires.

Mais ce n'est pas tout. Pourquoi ne pas supposer que cette numérotation se retrouvait aussi chez les Germains avant leur contact avec la civilisation romaine ? Et n'y aurait-il pas une confirmation de cette hypothèse dans le fait que plusieurs contrées de la Haute-Germanie (*oberdeutsche Gegenden*) appelaient le jeudi *phingstag*, c'est-à-dire le 5^e jour ? Grimm (p. 113) rattache ce mot, il est vrai, à une influence gréco-slave et le fait venir du grec *πέμπτη*, du slave *petek*, *piatek*, *patek*,

mais le mot ne pourrait-il pas être d'origine purement germanique et venir de *fünf* ou d'une de ses anciennes formes¹? Faudrait-il attribuer une importance sérieuse à la différence entre *ph* et *f*²? En tout cas, si le mot a été emprunté, il correspondait à un mot indigène tout à fait de même famille. On peut encore alléguer en faveur de l'origine germanique, que le 5^e jour hebdomadaire n'était pas le même pour les Germains et pour les Slaves: c'était le jeudi pour les 1^{ers}, qui comptaient le dimanche comme 1^{er} jour, et c'était le vendredi pour les 2^{ds}, dont le 1^{er} jour était le lundi (Grimm, p. 113, 118). En outre, ne pourrait-on pas voir dans ce curieux *Mitwoche*, qui se rattache au point de vue numérique des jours de la semaine, apparaît de bonne heure dans la Haute-Germanie et devient depuis la conversion des Germains le nom ordinaire du mercredi pour les Allemands, un ancien nom germain que l'Eglise aurait été heureuse de remettre en vigueur³? Ce qui le confirmerait, c'est que les Slaves et les Lithuaniens appelaient aussi le jeudi « le jour du milieu » (slave: *sreda*, *sereda*. Lith.: *serrada*), d'où Grimm conjecture (p. 118) que cette coutume avait peut-être influé sur la dénomination ordinaire du mercredi dans le haut-allemand.

¹ En gothique *fimf*, d'après Curtius, *Grundzüge...* 4^e édit., p. 458. Il le rattache à *πέντε*, de même que le skr. *pankan*, le zd. *pancan*, le lat. *quinque*, le lith. *penkì*, Ord. *pênk-ta-s*; le ksl. *pe-ti*, Ord. *petyj*; l'altir. *còic*, Ord. *còiced*; le cymr. *pimp*, Ord. *pimphet*.

² Curtius (p. 128) établit le rapport suivant: Indogerm. *p*; Skr. *p*, *ph*; zd. *p*, *f*; Gr. *π*; Ital. *p*; Goth. *f*; Anc. haut-allemand. *f*, *v* (*b*); Sl., *p*; Lith. *p*.

³ Grimm, p. 112, 113. Voir aussi p. 226: *Wie aber Mittwoch für Wuo-tanstag, ist auch Sambaztag baare Neuerung, welche die Kirche wenigstens bei diesen Tagen durchsetzte oder gern annahm — Zacher, p. 373: Dem Merkur verglich sich Wodan, daher durch alle niederteutschen und nordischen Sprachen bis auf die gegenwart ein Godenstag, Wornsdach, Wednesday, Onsdag u. s. w., während in Oberteutschland sich frühzeitig ein abstractes diu mittavecha, Mittwoch, einstellte.*

APPENDICE II. LE NOM DE NOMBRE 7.

« La formation des noms de nombre, dit Ad. Pictet¹, remonte à la plus haute antiquité. Aucun idiome n'en est complètement dépourvu, bien que certains sauvages très inintelligents ne sachent pas compter au delà de 5 et même de 3. La comparaison des termes numériques est un des moyens les plus simples pour s'orienter au début dans le classement des familles de langues. La famille arienne en est un exemple frappant, car aucune autre catégorie de mots n'y offre un exemple aussi complet de concordances. »

« Les noms de nombre, dit Max Müller², sont en général un très sûr critère de communauté d'origine entre les langages, et la liste ci-jointe ne montre pas de beaucoup plus grandes différences entre les noms de nombre du sanscrit, du persan (Persian), du grec, du latin, et de l'ancien slave, qu'entre ceux usités dans le français, l'italien, l'espagnol et le valaque. Nous savons cependant que ces récents dialectes romans n'ont pas été détachés de leur commune mère depuis plus de mille ans, tandis que longtemps avant Romulus et Homère les langues de la Grèce et de l'Italie étaient des dialectes très distincts, non moins séparés que ne le sont maintenant ceux de l'Inde et de la Perse. »

Voici dans cette liste ce qui concerne le nombre 7.

Latin.	Espagnol.	Portugais.	Italien.	Valaque.	Français.
Septem.	Siete.	Sete.	Sette.	Septa.	Sept.
Latin.	Sanscrit.	Persan.	Ancien Slave.	Anglo-Saxon.	Gallois (Welsh) ³ .
Septem.	Saptan.	Heft.	Sedme.	Seofon.	Saith.

« Cette liste, continue Max Müller, nous montre deux choses : La 1^{re}, c'est que les noms de nombre espagnols, portu-

¹ *Orig. indo-germ.*, III, p. 304.

² *Survey of languages*, 2^e édit., London, 1855, p. 12.

³ « On classe les idiomes celtiques, dit Lenormant (*Hist. anc. de l'Or.* 9^e édit., I, 1881, p. 392) en deux groupes, kymrique ou breton et gallique ou gaélique. Le 1^{er} comprend le kymrique proprement dit ou gallois, langage du pays de Galles, le cornique, demeuré en usage jusqu'au siècle dernier en Angleterre, dans le comté de Cornouailles, enfin l'armoricaïn

gais, italiens, valaques et français sont dérivés directement du latin, et non l'un de l'autre. La 2^{de}, c'est que dans les anciennes langues : grec, latin, sanscrit, ancien slave, anglo-saxon, gallois, il est impossible de dériver les noms de nombre d'une de ces langues de ceux d'un autre. Même les noms de nombre sanscrits n'ont pas été conservés dans un état assez primitif pour que nous puissions supposer que ceux des autres anciennes langues en soient dérivés, de même que les langues romanes sont dérivées du latin, ou l'anglais, de l'anglo-saxon. Nous sommes forcés, au contraire, d'admettre l'existence antérieure d'un langage, d'où se sont ramifiées ces anciennes langues, de même que dans des temps moins reculés les langues romanes se sont détachées du latin. Mais l'histoire ne nous renseigne même pas sur le nom de cette forme primitive, encore moins sur sa source ou son berceau. Nous ne pouvons dériver le latin du grec, ni le grec du sanscrit, par la simple raison que sur plusieurs points le latin est plus primitif que le grec, et le grec que le sanscrit. »

Aux divers noms indo-européens du nombre 7 indiqués plus haut, nous ajouterons : Zend : hapta ou haptan¹. Indoustani : sat². Grec : ἑπτὰ. On trouve aussi σεπτὰς = ἑπτὰς. — Langues germaniques : ancien norse ou scandinave : sjau, sjaundi³ ; gothique : sibun⁴ ; allemand : sieben ; anglais : seven ; danois : siu⁵.

ou breton, d'un usage général dans nos départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan et dans une partie de la Loire-Inférieure. Au 2^d appartiennent l'irlandais, celui de tous les idiomes qui a conservé les formes les plus archaïques, le gaélique proprement dit ou langue erse, parlé dans la Haute-Ecosse, enfin le manx ou dialecte de l'île de Man. »

¹ Gesenius, Handw., 4^e A. Article שבע. *Contes populaires de la Russie*, recueillis par Ralston et traduits par Loys Brueyre, Paris, 1874, p. XI où se trouve un tableau des noms de nombre dans plusieurs langues indo-européennes.

² Ralston, p. XI.

³ Greek-engl. Lexicon, by Liddel a. Scott, Oxford, 1883, art. ἑπτὰ Eichhoff, *Tableau de la littérature du Nord au moyen âge*, Paris, 1853 p. 21 (Norske : sio).

⁴ Diction. de Littré, art. sept, etc.

⁵ Bonnetty : *Annales de philosophie chrét.*, T. LIX, p. 55.

— Langues celtiques : ancien irlandais : secht¹; gaélique : seachd². — Langues letto-slaves : lithuanien : septini¹; bohémien : sedm³; carinthien : sodem⁴; dalmate : szedam³; russe : ceem⁵.

Mais ce n'est pas seulement entre les noms indo-européens du septénaire que l'on constate un air de famille et une véritable parenté, c'est aussi entre ces noms et leurs correspondants dans d'autres groupes de langues. Gesenius⁶ mentionne d'abord à cet égard les langues sémitiques, et il cite à l'appui l'hébreu *schebah* et *schibehah* (שֶׁבַע, שְׁבַעָה) et les mots parallèles en syriaque, samaritain, arabe, éthiopien amharique. Il cite aussi des mots de l'ancien égyptien, mots qui appartiendraient ainsi à ce qu'on appelle les langues 'hamitiques ou égypto-berbères⁷.

Il est probable qu'on pourrait rapprocher encore des langues d'autres familles. Il semblerait, par exemple, qu'on pourrait le faire tout au moins pour certaines langues du groupe appelé par Max Müller la famille touranienne, et par Lenormant, la famille ougro-japonaise ou altaïque⁸. Une de ces

¹ Curtius, *Grundzüge*, p. 265.

² Diction. de Littré, etc. Eichhoff : Erse : seacht.

³ Bonnetty : *Annales de philosophie chrétienne*, T. LIX, p. 55.

⁴ Bonnetty, *ibid.* Eichhoff : Slovène : sedm.

⁵ Ralston, p. XI.

⁶ Handw., art. שֶׁבַע : Unverkennbar ist die Verwandtschaft mit dem sanscrit *sapta*, etc. De même le Thesaurus, 2 A. Voir aussi Bonnetty, qui cite d'après Oppert et de Rougé l'assyrien cunéiforme sé-bi-i, le perse cunéiforme ha-f-ta, l'égyptien hiéroglyphique sefech, le copte shashe ou saschef. Un égyptologue fort connu m'a indiqué pour l'égyptien saχf et pour le copte sashf.

⁷ Lenormant, *Hist. anc. de l'Orient*, 9^e éd. I p. 352. — Voir la fin de la note précédente. D'après Lenormant (*Les origines de l'histoire*, I, p. 229), la parenté des noms de nombre égyptiens et sémitiques jusqu'à 10 « a été mise en lumière de la manière la plus évidente » par Lepsius (*Ueber den Ursprung und die Verwandtschaft der Zahlwörter in der Indo-germ., semit. und koptischen Sprache*, Berlin, 1836), et Ewald et Delitzsch affirment, comme Lepsius, qu'il y a parenté entre les mêmes noms de nombre chez les Aryens et chez les Sémites.

⁸ Survey, p. 86, 123. — *Hist. anc. de l'Or.*, 9^e édit. I, p. 536.

branches, en effet, est la branche finnoise, qui se subdivise d'après Max Müller en 4 rameaux : Kudique, Bulgare, Permien et Ougrien¹. Or 7 se dit en Kudique seitsem (Finnois) ou seitze (Esthonien), en Bulgare sim (Thérémissé) ou sesem (Mordvine), en Permique sizim (Zysiainien), en Ougrien tabet (Ostiaque) ou het (Magyar)².

Max Müller observe du reste (p. 88) que les noms de nombre touraniens révèlent une source originale, bien que la ténacité de ces dialectes de nomades (nomadic) ne puisse être comparée à celle des langages civilisés (political) de l'Asie et de l'Europe, et que les racines communes découvertes entre les plus éloignés de ces dialectes soient le plus souvent d'une forme et d'un caractère beaucoup plus généraux que les radicaux des richesses aryennes ou sémitiques.

En fait d'indications sur d'autres langues encore non mentionnées, ajoutons qu'en chinois sept se dit ts'ik-ko, ko étant un suffixe apposé à tous les noms de nombre, et que d'après le prince Louis-Lucien Bonaparte, cité par la *Chart of the Week*, de Jones, la semaine se dit en basque³ aste.

Sans doute, il est difficile de constater les affinités réelles

¹ Survey, p. 115. — Lenormant (p. 356) divise le groupe ougro-finnois en 5 sous-groupes : le finnois, le lapon, le permien, le bulgare et l'ougrien. Le finnois et le lapon de Lenormant doivent correspondre au kudique de Max. Müller.

² Survey, p. 121.

³ Le chinois, avec ses divers dialectes, rentre dans la famille touranienne de Max Müller, ougro-japonaise de Lenormant. Quant au basque, selon Lenormant (p. 347), c'est un « descendant direct de l'ancien idiome des Ibères, qui présente un type linguistique absolument isolé dans l'Europe occidentale, véritable phénomène de permanence et de conservation. Peut-être devra-t-on lui chercher des affinités avec les idiomes africains atlantiques. Car toutes les recherches les plus récentes de l'anthropologie et de la linguistique semblent conduire à cette conclusion que le basque est le dernier débris des langues de cette grande race des Atlantes, qui, dans une antiquité extrêmement reculée, avant l'arrivée des populations libyco-berbères dans le nord de l'Afrique et des premiers Aryens en Europe, s'étendit sur l'angle nord-ouest du continent africain et sur une partie de l'Europe occidentale, depuis l'Espagne jusqu'aux Iles Britanniques, dans une direction, et jusqu'à la Sicile, dans une autre. »

entre des mots appartenant à des langues fort dissemblables et plus difficile encore de déterminer les étymologies. Cependant l'exposé qui précède semble devoir présenter quelque intérêt, et nous espérons qu'il en sera de même pour les renseignements que nous allons encore donner sur les étymologies qui ont été proposées pour la dénomination du nombre 7 dans les langues indo-européennes.

Les anciens ont assez souvent fait dériver *ἑπτὰ* et septem de *σέβω*, honorer, respecter¹, et il est certain qu'on retrouve en grec, non seulement *σεπτάς* = *ἑπτάς*, mais encore *σεπτεύω* = *σέβω*, *σεπτικός*, propre à honorer, à rendre un culte, pieux, religieux, et *σεπτός*, honoré, respectable, saint, divin².

L'*Etymologicum magnum* propose en première ligne comme racine de *ἑπτὰ*, *ἐπιέναι*, de *ἔπειμι*, survenir, approcher, suivre, « en tant que le nombre 7 est près d'arriver au nombre 10³. » Mais cette explication est des plus arbitraires. Il faudrait tout au moins préférer à *ἔπειμι ἔπομαι*, suivre, venir après. Le nombre 7 pourrait alors être appelé « le suivant, » comme venant immédiatement après les 6 premiers envisagés comme un tout : ce qui se comprendrait très bien en tenant compte de la semaine et surtout de la semaine cosmogonique de la Genèse, où le 7^e jour a un caractère spécial si prononcé. Cette interprétation peut du reste être aussi rattachée à *ἔπειμι*. Mais nous ne voudrions point y insister.

« Le sept, en sanscrit *saptan*, dit Ad. Pictet⁴, est rattaché par les grammairiens indiens à la racine *sap*, *sequi*, colligere, et Benfey, qui adopte ce rapprochement, en tire la signification de *verbindend*, unissant, liant, ce qui ne formerait aucune idée claire quant à la nature du sept. Je crois, quant à moi, à un thème primitif *sapta*, participe passé de *sap*, dont le duel *saptâ*, qui se trouve encore dans les Védas (Cf. gr. *ἑπτὰ*), a dé-

¹ Ainsi Philon, de mundi opif., éd. Mangey, p. 30; Macrobe, Somn. Scip., Lyon, 1585, p. 49; *Etymologicum magnum*, Oxonii, 1848, etc.

² Alexandre, Dict. gr.-fr., 13^e éd.; Pape, Griech. Dent. Wörterb. 2. Ausg.

³ ἀπὸ τοῦ ἐπιέναι τῷ δεκάτῳ ἀριθμῷ.

⁴ *Orig. indo-europ.*, III, p. 319.

signé le sept comme deux (doigts) réunis à cinq. » Pictet met en note que d'après Weber la forme védique saptâ n'impliquerait pas l'existence d'un duel. En tout cas, l'idée d'expliquer ainsi le chiffre 7 par la réunion de 2 doigts aux 5 autres de la main paraît peu heureuse. Ne vaudrait-il pas mieux admettre simplement avec Benfey que sap, comme racine du septénaire, signifierait colligere, réunir ? Serait-il impossible que l'idée de la semaine eût présidé à la plus ancienne dénomination des premiers nombres, et le septième jour n'aurait-il pas pu être désigné comme celui qui réunit les jours en les groupant par semaines ? Mais le premier sens assigné à sap, à savoir sequi, suivre, peut également conduire à une interprétation analogue, comme nous l'avons vu à propos de ἑπομαι, et du reste ce mot grec n'a-t-il pas tout l'air d'être un cousin germain du mot sanscrit ?

Ces lignes venaient d'être écrites lorsque notre attention fut dirigée sur l'ouvrage de A. H. Sayce, *Principes de philologie comparée*, traduits par Jovy et précédés d'un avant-propos par Bréal, Paris, 1884. Or nous y lisons page 36, note 1 : « Saptan dérive probablement de sap (sak, sequor, ἑπω), suivre ; — page 88 : « Saptan semble une forme dérivée de la même racine qui nous donne ἑπω en grec et sequor en latin ; il aurait donc signifié : suivant ; » — page 182, note : « Sept était ainsi nommé parce qu'il suit les nombres précédents (saptan, de ἑπω, sequor). » Il est vrai que Sayce ne rattache nullement cette dénomination du septénaire à l'idée de la semaine, mais il n'en confirme que mieux, au point de vue philologique, la possibilité du rapprochement¹.

Nous avons vu que les anciens reliaient volontiers ἑπτα à σέβω. Or il est intéressant de constater que G. Curtius inclinerait à rattacher σέβω au sanscrit sêv, colere, venerari, « correspon-

¹ Curtius dans ses *Grundzüge*, dit, p. 265 de la 4^e édit., à propos de ἑπτα : 'Sollte sak, sap, nachfolgen, die Wurzel sein? Kölle in den Gött. Nachr., 1866, s. 318 bemerkt dass das türkische Wort für 7 Nachfolger bedeutet.— Si l'on compare le paragraphe d'où ces lignes sont tirées au paragraphe correspondant de la 2^{de} édit. (p. 239), on reconnaîtra que Curtius est plus favorable à cette dérivation dans la 4^e édit. que dans la 2^{de}, où ne se trouve point ce qui vient d'être cité.

dant au grec $\sigma\epsilon\beta$ (p. 579... 576). » Il admet comme raison décisive en faveur de ce rapprochement la présence d'un terme moyen dans le latin *sevèru-s*, qui pourrait venir d'un ancien radical *seves*. Pott dérive aussi *sèriu-s* de *sêvr-iu-s*. Les anciens n'étaient donc peut-être pas si loin de la vérité, et ne pourrait-il pas y avoir quelque rapport fondamental entre *sêv*, *colere*, *venerari*, *sap* et *sak*, *sequi*, *colere*, et *sap*, *jurare*, *maledicere*, dont nous parlerons dans l'appendice suivant ?

En tout cas, que l'on fasse dériver le mot *sept* et tous ses correspondants de même famille dans les langues indo-européennes, de $\sigma\epsilon\beta\omega$ ou de *sêv* ou de $\zeta\pi\epsilon\iota\mu\iota$ ou de *sap* ou *sak* ou $\epsilon\pi\omega$, — et je ne sache pas qu'il y ait eu d'autre radical proposé, — on n'en arrive pas moins à une dérivation pouvant se rattacher à l'idée primitive de la semaine et d'un sabbat.

APPENDICE III : LE SERMENT ET LE SEPTÉNAIRE.

Nous devons ici, d'un côté, reprendre en partie ce que nous avons déjà dit en deux occasions¹ et, de l'autre, le compléter en indiquant quelques faits analogues. Nous parlerons d'abord de Sémites, puis d'Indo-européens.

a) *Sémites.*

Dans Gen. 21 : 28-31, Abraham faisant alliance avec le Philistin Abimélec, roi de Guérar, lui dit : « Tu compteras de ma main ces 7 brebis, afin que cela me serve de témoignage que j'ai creusé ce puits : » c'était un puits dont s'étaient emparés de force les serviteurs d'Abimélec et qui fut rendu au patriarche. L'historien sacré ajoute : « C'est pourquoi on appela ce lieu Beer-Scheba, car, dit-il, c'est là qu'ils jurèrent l'un à l'autre. » Beer-Scheba ou Beer-Schebah (בְּאֵר שָׁבַע), c'est-à-dire, selon Delitzsch, le puits de la septaine ou du serment. D'après Gen. 26 : 23-25, ce fut encore à Beer-Scheba que l'Eternel apparut une seconde fois à Isaac pour lui renouveler la promesse faite à Abraham et à sa postérité. Isaac y bâtit un autel et renouvela l'alliance avec le roi de Guérar, auquel il fit

¹ *Revue de théologie et de philosophie*, 1887, p. 151 ; 1889, p. 381.

un festin. En outre, ses serviteurs creusèrent dans ce lieu un puits, soit que ce fût le même qu'avait fait creuser Abraham et qui aurait été comblé par les Philistins (v. 14, 15), soit que ce fut un autre. Cette dernière supposition est la plus probable, non seulement à cause du v. 18 que nous rappellerons bientôt, mais encore parce que les voyageurs modernes ont retrouvé là deux excellents puits. Il est dit au v. 32 qu'Isaac appela le puits creusé en cet endroit par ses serviteurs Schiba ou plus exactement Schibehah, c'est-à-dire sept¹. « C'est pourquoi, est-il ajouté, on a donné à la ville le nom de Beer-Scheba jusqu'à ce jour. » D'autre part, on lit au v. 18 : « Isaac creusa de nouveau les puits qu'on avait creusés du temps d'Abraham et qu'avaient comblés les Philistins après la mort d'Abraham et il leur donna les mêmes noms que son père leur avait donnés. »

נִשְׁבַּע, dit Delitzsch, équivaut à : s'engager septuplement (sich besiebenen), c'est-à-dire soumettre la vérité de sa déclaration au regard de Dieu. Gesenius est de la même opinion. שָׁבַע, jurer, dit-il, n'est usité qu'au participe passif. Il vient de שָׁבַע et équivaut à besiebenen, en tant que des serments solennels étaient confirmés par l'immolation de 7 victimes (Gen. 21 : 28) ou par l'intervention de 7 témoins (Hérod. 3 : 8) ou par quelque autre emploi du nombre 7. C'est plus ordinairement le Niph'al dont on se sert dans le sens de jurer. שְׁבוּעָה signifie serment et שְׁבוּעַת, semaine.

Il y avait donc une union remarquable entre le serment et le nombre 7 soit dans la coutume du patriarche Abraham, soit dans le langage hébraïque.

La même union se retrouve, non pas, il est vrai, dans la langue, mais bien dans la coutume arabe pratiquée dès les plus anciens temps et toujours en vigueur. Nous en avons cité deux exemples tirés de l'histoire contemporaine² et nous n'y reviendrons pas. Mais nous rapporterons le passage d'Hérodote, déjà signalé plus d'une fois : « Les Arabes, dit-il, sont un des peuples qui gardent le plus religieusement la foi jurée; voici quel-

¹ שְׁבוּעָה a, d'après Gesenius, le même sens que שָׁבַע.

² *Revue de théologie et de philosophie*, 1889, p. 377.

les sont à cet égard leurs pratiques¹. Lorsque deux hommes veulent se jurer la foi, un tiers se met entre eux et avec une pierre tranchante leur incise le dedans des mains près des grands doigts; puis prenant du manteau de chacun un flocon de laine, il frotte de sang 7 pierres posées au milieu; en même temps il invoque Bacchus et Uranie. Cela fait, celui qui a donné sa foi recommande à ses amis l'étranger ou le compatriote, si c'en est un, avec lequel il s'est lié, et ses amis se croient obligés de garder aussi la foi. »

Dans la langue dite éthiopienne, qui est, comme l'arabe, une langue sémitique², on trouve aussi des dérivés de **שָׁבַע**, signifiant conjuration, enchantement ou enchanteur³, c'est-à-dire se rattachant à une idée qui a du rapport avec celle de serment, comme l'indique notre mot même de conjuration.

¹ *Σέβονται δὲ Ἀράβιοι πίστις ἀνθρώπων ὁμοῖα τοῖσι μάλιστα* (proprement: respectent extrêmement les engagements humains de ce genre, c'est-à-dire du genre des alliances) *ποιεῦνται δὲ αὐτὰς τρόπῳ τοιῶδε τῶν βουλομένων τὰ πιστά ποιέεσθαι.*

² Selon Lenormant (*Hist. anc. de l'Or.*, 9^e édit., I, p. 375), le groupe méridional des langues de la famille sémitique se divise en deux rameaux: le rameau ismaélite, qui ne compte que l'arabe, et le rameau yaqtanide, qui embrasse les anciennes langues de l'Arabie méridionale et celles qui sont aujourd'hui vivantes en Abyssinie. Là, dit-il, « nous rencontrons le ghez, appelé parfois d'une manière tout à fait impropre éthiopien. C'est une langue qui a eu jadis une culture considérable, depuis la conversion au christianisme, dans le 4^e siècle jusqu'au 16^e. Tombée complètement en désuétude dans l'usage populaire, le ghez reste une langue savante et liturgique. Plusieurs dialectes étroitement apparentés au ghez, mais altérés par un mélange considérable d'éléments africains indigènes, sont aujourd'hui parlés en Abyssinie. Les trois principaux sont l'amharique, le tigré et le harari. » De même pour l'essentiel, Lepsius, *Standard Alphabet*, London 1863, p. 303, et Max Müller, *Survey of languages*, p. 26.

³ Gesenius, *Handw.*; Thesaurus, art. **שָׁבַע**; Schrader, *Theol. Stud. und Krit.*, 1874, p. 354. Mais Schrader pense que comme l'éthiopien a, de même que l'arabe, pour désigner l'idée de serment, des mots provenant d'autres racines que celle de **שָׁבַע**, les dérivés auxquels nous avons fait allusion doivent être de provenance étrangère. L'hébreu a bien cependant, lui aussi, pour désigner le serment, un autre mot que **שָׁבַע**, à savoir **אָלָה**.

b) *Indo-Européens.*

« La racine sanscrite çap, dit Ad. Pictet¹, a la double acception de jurare et de maledicere. De là çapa, çapama, çapatha,.. serment, malédiction. Comme çap est venu sans doute de kap, on peut comparer le cymrique cabl, malédiction, blasphème, d'où cablu, maudire, jurer, analogie d'ailleurs isolée dans les langues indo-européennes. Il s'en présente une autre sûrement plus apparente que réelle, dans l'hébreu sheba, juravit, dont le sens primitif serait d'après Ewald² s'engager par 7 choses (cf. Gen. 21 : 21). Il est certainement singulier que l'hébreu sheba, septem, se rapproche également du sanscrit saptan. Toutefois le ç = k de la racine çap ne permet guère de penser à un rapport réel entre les deux termes. »

Gesenius, dans son Thesaurus, dit dans le même sens, à propos de שָׁבַע ; sono congruunt sanscrit çap, jurare, maledicere, et çapa, jusjurandum, sed haec radicalia sunt non ducta a numerali saptan.

Von Bohlen, par contre, n'hésite pas à dire : « Sapta signifie 7 et vient de sap, jurer, de même que l'hébreu a désigné le serment des témoins par schebua, de scheba, 7, et que dans l'ancien allemand siebenen signifie attester par serment³. »

Ewald est aussi disposé à rapprocher שָׁבַע de çap⁴ et, tandis que von Bohlen supposait d'après la donnée philologique qui vient d'être rappelée, que le septénaire devait jouer un certain rôle dans le serment chez les anciens Hindous, comme selon la coutume d'Abraham et celle des anciens Germains, Ewald consigne que d'après Weber⁵, chez les anciens Hindous celui qui prêtait alliance devait faire 7 pas en se dirigeant vers une pierre sacrée.

¹ *Orig. indo-europ.*, III, p. 166.

² *Altert. des Volks Isr.*, p. 18. De même dans la 3^e édit. de 1866, p. 23.

³ *Das alte Indien*. II, p. 57. — Von Bohlen ne distinguerait donc pas entre sap, suivre, réunir, honorer, et çap, jurer, maudire.

⁴ *Alterth.*, p. 23, note : mit dem hebr. שָׁבַע hat vielleicht das sancr. çap eine uralte Verwandschaft.

⁵ « *Ind. Studien*, V, s. 321, 388. »

Nous ne sommes point sanscritiste, mais nous n'en sommes pas moins porté à admettre, comme von Bohlen et Ewald, que le mot sanscrit çap, jurer, se rattache plus ou moins directement aux autres mots sanscrits sap, suivre, réunir, honorer, saptan, sept, et aux mots hébreux scheba, sept, et schaba, jurer. Ce qui nous y porte, c'est, d'une part, la difficulté que nous éprouvons à ne pas admettre de l'affinité entre les lettres k, c, ç, s¹ et, de l'autre, le fait que les Hindous ne sont pas le seul peuple indo-européen où l'on retrouve le septénaire associé au serment. Cette association se retrouve, en effet, soit, comme le dit Ad. Pictet, dans le cymrique, c'est-à-dire le gallois, où cabl signifie malédiction, blasphème, et cablu, maudire, jurer, soit, comme le dit von Bohlen, chez les peuples germaniques, sur lesquels nous devons entrer dans quelques détails.

¹ « C (sé ou, suivant une épellation moderne, ke ou que, désignant le c par le son le plus ordinaire, qui est que) se prononce comme k devant a, o, u et les consonnes, et à la fin des mots, et comme s devant e, i et y. Ç, ainsi marqué d'une cédille, se prononce s. (Littré.) »

« Fick, dans son *Unité linguistique des Indo-Germains d'Europe*, suivant les traces d'Ascoli, a prouvé d'une manière évidente, dit Sayce (*Princ. de philol.*, comp. p. 173, note), l'existence de deux k dans l'aryen primitif; l'un d'eux s'est transformé en kw (qu) dans certains dialectes européens. Havet (*Mém. de la Soc. de linguist.*, II, 4, 1874), dans un article intitulé : l'Unité européenne, montre que les deux k se sont ainsi transformés : k primitif = Ital. k (c); Grec κ; Allem. h; Aryen oriental (s'; slave) s; Lithuan. sh. — k primitif = Aryen oriental k, t', p, kw (ku); Gallique k; Kymrique p; Latin kw (qu); Osque-Ombrien p; Grec π, κν; ionien κ; Allemand hv, f (p) h; Letto-slave k, p, kw (ku). »

Für die vergleichende Sprachforschung hat also das ç einen doppelten Werth, dit Curtius (*Grundzüge*, p. 28), entweder, und zwar überwiegend häufig, den eines k, oder, in viel seltener Fällen, den eines s. Dies ist jetzt auch im wesentlichen die Auffassung Bopp's... Auffallend ist es, dass in einzelnen neueren Werken, z. B. bei Pictet, diese beiden Arten des ç wieder vermischet werden. — Curtius dit, lui aussi (p. 29, note), que les rapports entre ç et k dans le sanscrit même, et la correspondance de ces sons dans les langues alliées ont été le plus soigneusement étudiés par Ascoli, *Fonologia comparata*, p. 38, 50. En outre, le tableau qu'il trace (p. 128) des correspondances régulières de sons entre diverses langues indo-germaniques renferme la ligne suivante : Indo-germ. k; Sanscr. k, kh, k', ç; Zend, k, kh, c, ç; Grec κ; Ital. c, q (ombr., ç); Gothique et haut Allemand, h (g); slave k, c, c, s; Lith. k, sz; anc. irl. c, ch (g).

On pourrait parler aussi des anciens peuples de la Grèce, car Knobel et Dillmann¹ allèguent à leur égard deux curieux passages. Dans l'un, *Iliade* XIX, v. 243, il est question, entre autres présents offerts à Achille par Agamemnon pour sceller leur réconciliation, de 7 trépieds et de 7 jeunes captives². Dans l'autre (*Description de la Grèce*, III, c. 21), Pausanias parle d'un monument dit « du cheval, » qui n'était pas loin de Sparte et près duquel s'élevaient 7 colonnes, le monument et les colonnes rappelant le cheval qui avait été sacrifié par Tyndare, père de la fameuse Hélène, lorsqu'il avait fait jurer aux prétendants de sa fille que ceux qui ne l'obtiendraient pas en mariage ne l'en défendraient pas moins, elle et son mari³.

Nous ne voudrions pourtant insister que sur les peuples germains, au sujet desquels nous avons des données plus nettes, plus fermes et plus abondantes.

On trouve en effet dans l'ancienne langue germanique, non seulement *siebenen*, attester par serment, jurer⁴, mais encore *besiebenen*⁵, soit comme *sich besiebenen*, s'engager par serment⁶, soit comme *einen besiebenen*, adjurer quelqu'un, le sommer de prêter serment, et *übersiebenen*, convaincre par le témoignage de 7 témoins, convaincre par le serment⁷.

De plus, comme l'on sait que le septénaire jouait un grand

¹ Dillmann, *Genesis*, 5. Aufl., 1886, p. 283.

² Comp. *Iliade*, IX, v. 128, 149, où il est encore fait mention d'un cadeau de 7 puissantes cités.

³ Ἐξορκώσας δὲ τὸν ἵππον κατάρουξεν ἐνταῦθα. Κίονες δὲ ἑπτὰ (οἷ) τοῦ μνήματος τούτου διέχουσιν οὐ πολὺ κατὰ τρόπον οἶμαι τὸν ἀρχαῖον, οὗς ἀστέρων τῶν πλανητῶν φασιν. On peut admettre que ces 7 colonnes se rapportaient au serment prêté, sans qu'elles fussent réellement des images des 7 planètes : celles-ci ne jouent que fort tard un certain rôle dans les idées des Grecs. Quand 7 astres sont mis particulièrement en relief par les anciens Indo-Européens, il s'agit des 7 étoiles de la Grande-Ourse. Voir *Revue de théologie et de philosophie*, 1889, p. 162, et Gaston Paris, *Le petit Poucet et la Grande Ourse*, p. 2.

⁴ Von Bohlen, *Das alte Indien*, II, p. 57.

⁵ Grimm, *Deutsche Rechtsalterthümer*, 1828, p. 11. Gesenius, *Wörterb.* art. שבע.

⁶ Delitzsch, *Genesis*, 4^e A., p. 353.

⁷ Grimm, p. 11, p. 863.

rôle dans les usages juridiques des peuples germains, on se rend pleinement compte de l'origine des mots ci-dessus mentionnés. Mais assurément tout n'est pas également clair pour nous dans ces usages et la confusion qui y apparaît doit s'expliquer en majeure partie par des différences de temps et de lieu.

Le point le plus saillant et le plus important pour nous, c'est que l'accusateur devait se faire appuyer par 7 témoins ou tout au moins par 6, lui-même constituant le 7^{me} ¹.

Mais le septénaire se retrouvait aussi dans le nombre des juges (Urtheiler), appelés d'abord Rachimbours, puis Schöffen, scabinei, échevins ². Il est vrai qu'il est aussi question de 12 juges, mais alors le septénaire reparait comme constituant la plus petite majorité qui pût prendre une décision : il fallait au moins l'accord de 7 juges. Selon Grimm ³, dans les assemblées solennelles, plénières, le nombre des Rachimbours devait être de 12 et dans les assemblées moins solennelles il n'était que de 7.

Le septénaire se retrouvait encore du côté de l'accusé, qui devait se faire accompagner de 6 cojurateurs ou Eideshelfer, attestant d'une manière générale sa véracité ⁴.

Cette triple distinction des Rachimbours ou Echevins, des témoins accusateurs et des cojurateurs de l'accusé fut du reste loin d'être toujours strictement observée. « Dans le commencement, dit Grimm (p. 785), toute la force du jugement et de la

¹ Ibid., p. 213 : Sieben Zeugen, daher der Ausdruck besiebenen, übersiebenen. Voir aussi p. 858.

² Ibid. p. 213. Comp. 777. Voir aussi Laferrière, *Hist. du droit civil de Rome et du droit français*, t. III, p. 416.

³ Grimm, p. 777. Voir aussi p. 779, où il est parlé des coutumes du Nord et où se trouve cette règle : septem suffragiis reus vel vincit, vel vincitur.

⁴ Ibid., p. 859 : Eideshelfer, Conjuratores, Consacramentales, Coadjutores, Mitschwörende ; alte Benennungen. Comp. Laferrière, p. 224. Grimm, p. 861 : Eideshelfer galten bis in das späte Mittelalter. Noch aus dem Jahr 1548 führt Haltaus 1869 ein Beispiel an. Im w. von Wetter (a. 1239) : Quicumque in terminis opidi occiderit civem aut extraneum, septimâ manu jurabit de innocentia suâ, quod si non fecerit, extunc vadiabit multato. XXX libr. den., quod si non fecerit, exterminabitur.

décision résidait chez les compagnons (genossen) et les voisins. Dans beaucoup de cas, les témoins devaient être les juges, et les institutions de témoins, de juges et de cojurateurs devaient souvent se confondre dans l'antiquité. Les juges s'appellent aussi des témoins (Urchunden, Orkene, Gekorene to gevitnesse), et leur nombre et leur assermentation sont d'accord avec les principes appliqués aux témoins et aux cojurateurs. De là l'étroite union entre les anciens juges allemands (Urtheiler) et le jury actuellement en usage en Angleterre et en France. Assez souvent les échevins sont appelés des jurés. » Grimm dit ailleurs (p. 682) que les cojurateurs sont parfois confondus avec les témoins et appelés eux-mêmes témoins¹.

Mentionnons encore que le lieu où se rendait le jugement est parfois désigné comme ayant 7 chênes².

Sans doute les documents qui nous transmettent ces usages judiciaires sont postérieurs à la conversion des Germains au

¹ Voir aussi p. 858, 956.

² Ibid., p. 213 : Sieben Eichen am Gerichtsplatz. On voit p. 795 et 797 que plusieurs localités allemandes étaient et, pour plusieurs, sont encore appelées les 7 chênes, les 7 arbres ou les 7 tilleuls. Le *Journal de Genève* du 10 juin 1888 mentionnait un temple protestant bâti à Siebnen, petite ville du canton de Schwytz, située au sud-est de Lachen, à quelque distance de la côte méridionale du lac de Zurich.

Mais ce n'est pas seulement dans des noms de localités que doivent exister encore, en pays de langue allemande, de nombreuses traces disséminées de l'union qu'il y avait autrefois, dans l'esprit des populations germaniques, entre le serment ou, d'une manière générale, le libre engagement d'honneur, et le septénaire, c'est aussi dans les usages. Le *Journal de Genève* du 8 mai 1888 parlait d'une nouvelle constitution sur laquelle le peuple d'Uri était appelé à se prononcer et dans laquelle en particulier le droit d'initiative remplaçait « l'antique Siebengeschlechtsbegehren. » Le même journal, le 18 février 1890, décrivait ainsi une coutume qui règne toujours à Brugg, en Argovie : « Chaque bourgeois de Brugg qui a appris un état, un métier, reçoit, quand il rentre de son retour de France et s'il peut prouver qu'il a voyagé 3 ou 4 années, une avance de 700 francs pour l'aider à s'établir. Cette somme, pour laquelle il doit fournir une caution mais dont il n'a pas à payer l'intérêt, doit être remboursée par lui à partir de la 7^e année de son établissement ; 7 ans plus tard, soit au bout de 14 ans, il doit avoir tout rendu. C'est ce qu'on appelle la fondation Frœlich. »

Oserais-je ajouter qu'un digne professeur d'allemand me disait que

christianisme ; cependant, tout porte à croire que ces usages remontaient pour la plupart à une époque plus ancienne. On n'y trouve la marque ni de la civilisation romaine, ni de l'influence chrétienne et, par contre, ils sont en harmonie avec ce que nous savons directement sur les anciens Germains. « Les diverses tribus du nord, avec leurs traits particuliers, dit Laferrière (III, p. 134), avaient un fonds commun de caractère et de coutumes, qui établit leur étroite parenté. Les mœurs des Germains, peintes par Tacite à la fin du 1^{er} siècle de l'ère chrétienne, et les mœurs des Francs indiquées par les rédactions successives de la loi salique, depuis le 5^{me} siècle, présentent des rapports évidents ». — « Depuis la conversion des Germains à la foi chrétienne, dit Grimm (p. 745), tout rapport immédiat entre l'action judiciaire et le culte disparut ou dut être fondé à nouveau ; mais une masse de coutumes juridiques médiatement païennes et l'administration publique de la justice restèrent les mêmes. »

L'accord entre les données de Tacite et ce que nous savons d'ailleurs sur l'administration de la justice chez les Germains est particulièrement saillant sur leur vif sentiment de la dignité humaine et le caractère sacré qu'ils attribuaient à la parole donnée ou au serment. « Les Germains, dit Tacite (c. 24), connaissent les jeux de hasard et (chose étonnante) ils s'en font à jeun la plus sérieuse occupation ; si follement acharnés au gain ou à la perte que quand ils n'ont plus rien, ils jouent encore, dans un dernier coup de dés, leur personne et leur liberté. Le vaincu va lui-même se livrer à la servitude. Fût-il le plus jeune, fût-il le plus robuste, il se laisse entraîner et vendre. C'est en réalité une perverse obstination, mais pour eux-mêmes de la fidélité¹. »

Voici, d'autre part, comment Zacher caractérise l'administra-

dans son pays une méchante femme est quelquefois appelée dans le langage populaire ein böses Siebenen? Comme qui dirait dans notre langue : une sorcière, un méchant diable.

¹ Ea est in re prava pervicacia: ipsi fidem vocant. — N'y a-t-il pas sous ce rapport une remarquable analogie entre les anciens Arabes et les anciens Germains? Voir p. 605.

tion de la justice chez les anciens Germains¹ : « L'assemblée qui rendait la justice avait lieu sous le libre ciel et la sentence était décidée par la réunion des hommes libres. Tandis que le droit romain se développa surtout grâce à l'habileté des juristes et selon le principe de la stricte justice, le droit teutonique se développa par le moyen du peuple et en ayant continuellement égard à l'équité. En particulier, d'après le noble trait fondamental du caractère germanique, la foi à l'honorabilité (*Ehrenhaftigkeit*) de l'homme occupait la première place et faisait prévaloir l'homme sur la chose. Aussi l'accusation relative à la propriété n'était-elle partout admise que pour la propriété acquise de bonne foi, et dans la procédure, qui était simple et réglée plus d'après le sentiment que d'après les conclusions de l'intelligence, il s'agissait avant tout du serment de l'homme libre irréprochable sur ce qu'il pouvait lui-même le mieux savoir, à savoir ce qu'il avait fait ou non. Au-dessous venait la déclaration des témoins, et les cojurateurs de la commune ne prêtaient pas serment sur la chose en elle-même, mais sur leur conviction que celui qu'ils assistaient n'était pas capable de faire un faux serment. »

Nous avons été conduit en parlant des Arabes² et à propos de Gen. 21 : 28-31 à conjecturer que la première origine de l'union qui existe chez eux entre le septénaire et le serment devait être recherchée dans le double fait mentionné Gen. 4 : 15. 24, à savoir la déclaration solennelle et presque sacramentelle que l'Éternel lui-même fit à Caïn pour dissiper une de ses craintes, et l'impie juron, l'imprécation de Lémec : « Caïn sera vengé 7 fois et Lémec 70 fois 7 fois. » La coutume des Arabes se rattacherait ainsi, plus ou moins directement, à l'influence exercée sur eux par Abraham, qui occupe d'ailleurs une si grande place dans leurs pensées, et, indirectement, soit à l'histoire de Caïn et de Lémec, soit même au septénaire des jours cosmogoniques de la Genèse³.

Nous maintenons cette conjecture au sujet des Arabes, mais

¹ *Allgem. Encykl.*, Art. Germanien, p. 387.

² *Revue de théologie et de philosophie*, 1889, p. 381.

³ *Ibid.*, 1887, p. 150.

quant aux Indo-Européens, chez qui réapparaît la même association d'idées entre le nombre 7 et le serment, il ne saurait être question, comme intermédiaire, de la pratique d'Abraham. Il faut alors remonter directement au souvenir de la tradition rapportée dans Gen. 1-4, quelque vague, obscur et inconscient que ce souvenir fût resté dans la grande race aryenne. Les deux conjectures, du reste, s'appuient mutuellement.
